



Laïcité et lutte contre la radicalisation : Paris diffuse un guide aux agents municipaux

Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire de Paris, a présenté mercredi un guide pratique à l'usage des agents municipaux consacré au respect de la laïcité et de la neutralité. Il sera complété par des stages de formation et des sessions de sensibilisation, afin de veiller au respect scrupuleux de ces règles.

Inscrites dans la Constitution, la laïcité et la neutralité de l'Etat garantissent l'égalité de tous les citoyens, sans distinction ni discrimination, tout en rendant effective la liberté de conscience déjà proclamée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les agents municipaux, qui travaillent chaque jour au service et au contact des Parisiens ont une responsabilité et un devoir particuliers dans ce domaine : comme représentants de la collectivité, ils se doivent de montrer l'exemple, en veillant à respecter et à faire appliquer ce pilier fondamental de notre République.

Cela implique que les agents soient parfaitement formés et informés quant aux pratiques et aux règles en vigueur. « Sur ce point, nous avons constaté le besoin d'un outil pédagogique, qui parte d'exemples concrets pour expliquer les bonnes attitudes et réactions à adopter », souligne Emmanuel Grégoire, adjoint à la Maire en charge des ressources humaines, des services publics et de la modernisation de l'administration.

L'Observatoire parisien de la laïcité a ainsi travaillé à la conception d'un guide, en concertation avec les organisations syndicales, qui sera distribué à partir d'aujourd'hui aux 5.600 encadrants de la Ville de Paris. Ce document de seize pages liste une série de conseils et de consignes, de l'entretien d'embauche à la prévention des comportements discriminatoires, en passant par les signes ostentatoires, les autorisations d'absence, la neutralité sur les lieux de travail ou encore l'usage de l'espace public.

Il s'organise sous la forme de questions, telles que « Comment réagir lorsqu'un agent cherche à promouvoir une religion au sein de son service ? », « Que faire lorsqu'un agent refuse de serrer la main à une personne d'un autre sexe ? » ou « Quand peut-on dire qu'un signe religieux est ostentatoire ? ». Chacune d'entre elles est suivie de consignes précises.

« Notre demande est claire : dès les premières dérives constatées, les encadrants de proximité doivent prévenir leur hiérarchie. Un dialogue sera alors instauré avec les agents concernés, fautifs ou victimes, afin de régler cette situation. Si cela ne suffit pas, des sanctions disciplinaires, graduées et proportionnées, seront mises en œuvre », détaille Emmanuel Grégoire, pour qui « la Ville n'entend tolérer aucun manquement dans ce domaine ».

En complément, la Direction des ressources humaines proposera au cours du 1^{er} semestre 2016 des stages de formation et des sessions de sensibilisation dédiés à la laïcité. Ils permettront d'approfondir la connaissance du cadre juridique et des outils développés par la collectivité, et permettront aux encadrants de mieux apprécier les situations auxquelles ils peuvent être confrontés. Plusieurs conférences à l'attention des cadres seront aussi organisées.

« Ces outils vont accroître la vigilance des encadrants. Nous serons en mesure de repérer plus rapidement les difficultés, qui auront ainsi plus de chances de se régler par le dialogue. Comme nous avons pu le constater pour la dizaine de cas qui nous ont été signalés depuis dix-huit mois, un rappel du règlement et de la loi sont le plus souvent suffisants », conclut l'adjoint à la Maire.